

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 21 SEPTEMBRE 2022

**04-Objet : APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'ALBRET – CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE 2023-2025
N° Ordre : DE-091-2022**

Rapporteur : Nicolas Lacombe, vice-président au Développement Economique

Nomenclature : 7.4. Interventions économiques

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sos, après convocation du 14 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Serge ARNAUNE à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (2) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République en date du 07 août 2015,

Vu les compétences incombant aux Régions et aux intercommunalités en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté sa politique contractuelle territoriale pour 2023-2025. Cette nouvelle politique s'inscrit en complément de ses politiques sectorielles pour apporter aux territoires des réponses sur mesure, sur des objectifs spécifiques d'aménagement du territoire, d'attractivité et de cohésion.

Au 1er janvier 2023, 53 nouveaux contrats de territoire seront mis en œuvre, dont celui avec Albret Communauté (cf annexe 0). Ils se poursuivront jusqu'en 2025, pour des projets répondant aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions.

Dans ce contexte, le Territoire de l'Albret et la Région Nouvelle Aquitaine se sont attachés à :

- Dresser le **bilan** de la précédente contractualisation 2018-2021 dans le cadre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion.
Cette période aura permis de mener à bien des projets tels que :

- *Des projets publics : la modernisation du Port de Nérac (automatisation), la mise en œuvre du Rézo Pouce, la mise en œuvre d'une Action Collective de Proximité à destination des Très Petites Entreprises du territoire, l'aménagement de l'euro véloroute Scandibérique et des abords de Gélise, la définition d'une feuille de route silver-économie, le soutien à l'ingénierie territoriale (Développement, TEPOS, LEADER et Natura 2000) ;*
 - *Des projets privés : la valorisation du Château de Buzet, la mise en œuvre du dispositif Cap Mobilité de l'Association Agir Plus (flotte de véhicules électriques et auto-école solidaire).*
- Procéder à une réactualisation du diagnostic de territoire, en s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux (cf. annexe 1 : « note d'enjeux »). Le Territoire et la Région s'accordent pour coconstruire une stratégie de développement, déclinée en axes stratégiques prioritaires.

Le contexte territorial amène le territoire de l'Albret à prioriser, aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine, des actions autour de trois axes stratégiques de développement :

- Axe stratégique 1 : Valorisation touristique du territoire d'Albret Communauté par son patrimoine et l'offre culturelle**
- Axe stratégique 2 : Promouvoir un développement économique endogène**
- Axe stratégique 3 : Poursuivre la transition énergétique et environnementale**

Les actions en découlant figurent en annexe 2 de la convention (liste non exhaustive).

Vu l'avis rendu par la commission développement économique, consultée sur le sujet le 05 septembre 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'adopter** le contrat de développement et de transitions de l'Albret et ses pièces jointes.
- ▶ **D'autoriser** le Président d'Albret Communauté à signer le Contrat qui sera finalisé avec le partenaire signataire.
- ▶ **De donner délégation** au Président pour la mise en œuvre de ce contrat, et notamment des projets figurant en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI

Publication le : 27 SEP. 2022